

Le 11 mars dernier un technicien pénètre dans la zone rouge. « Inconscience », selon les communiqués officiels. « Je ne suis pas fou », nous répond la victime...

# TRICASTIN

## L'IRRADIÉ A-T-IL ÉVITÉ LA CATASTROPHE?



HENRY AREA

**L'**irradié du Tricastin n'est pas du genre bavard. Contacté jeudi 18 mars à son domicile, l'homme indique qu'il n'a pas l'intention de parler aux journalistes. « J'ai des ordres, monsieur. Je ne peux pas vous parler. » On ne saura donc peut-être jamais pourquoi cet homme de 40 ans, père d'un enfant et affecté depuis douze ans aux zones chaudes de la centrale nucléaire du Tricastin a, jeudi 11 mars, objectivement risqué sa vie en se précipitant en toute connaissance de cause à l'intérieur de l'enceinte de confinement du réacteur numéro 1, l'une des zones les plus irradiées de la

centrale, alors en révision. En deux minutes, il a reçu l'équivalent de six fois sa dose annuelle d'irradiation : 340 millisieverts contre 50 annuellement autorisés. En 120 secondes, il a démultiplié son risque de cancer.

Que s'est-il passé, alors, dans la centrale qui justifiait une telle « inconscience », comme disent les communiqués officiels ? Piqué au vif par le soupçon d'inconséquence qui pèse sur lui, l'irradié répond : « Sachez, monsieur, que je ne suis pas fou ! » On s'en doute. Pourquoi donc a-t-il, ce jour-là, franchi la ligne rouge ? « Le problème, dit un employé de la centrale affecté au service de radio-

protection, c'est que nous ne pouvons pas parler, faute de quoi nous perdrons notre emploi. » Un syndicaliste qui ne travaille pas sur ce site apporte quelques précisions, sous couvert de l'anonymat : « La CGT et la direction exercent une pression très forte et la plupart des gars préfèrent se taire. En accord avec la direction, ils bloquent les informations. » La CGT ferait donc cause commune avec l'employeur et ce, dans un souci de préservation de l'emploi...

La direction de la communication fut prompte à réagir. Dès les premières dépêches signalant l'accident, André-Claude Lacoste, le patron de la Direction de la sûreté

### LA ZONE ROUGE

Les vérifications doivent s'effectuer sans avoir à pénétrer dans la zone rouge. Il a sans doute fallu de « sérieuses motivations » au technicien du Tricastin pour risquer sa vie.



PHOTO: SYGMA

des installations nucléaires (Dsin), reconnaît la gravité de l'incident, classé niveau 2 sur l'échelle internationale des événements nucléaires, qui en compte 7 (Tchernobyl). Et fustige, quelques jours plus tard, Electricité de France. « Nous avons constaté qu'EDF ne respecte pas les règles de protection depuis dix ans ! » martèle André-Claude Lacoste. A ses yeux, l'incident du Tricastin est révélateur de « dysfonctionnements graves ». L'an dernier, la Dsin a comptabilisé 376 incidents chez EDF, soit plus de un par jour. Motif: endormissement et laisser-aller. « Que l'on se rassure, tempère le patron de la Dsin dans *le Figaro* (du 18 mars), le nombre d'incidents est en baisse de 20% par rapport à 1997. » Ouf! C'était donc encore pis il y a deux ans. Mais il joue, ce faisant, sur les chiffres. Dans un pays suréquipé comme le nôtre, ce constat est d'autant plus troublant qu'il mesure objectivement l'accroissement du risque.

« Tout se passe comme si, indique ce même syndicaliste, à force d'être confronté au risque, on finissait par l'oublier. » Celui-ci, néanmoins, reste bien réel. Pour quand, donc, un Tchernobyl à la française? « N'exagérons rien, poursuit notre homme. Mais il est vrai que le nombre d'incidents, l'usure des matériaux et la production d'électricité à flux tendu n'augurent rien de bon. Sans parler de la question des déchets, dont l'accumulation devient préoccupante, surtout en l'absence de solution durable de retraitement. » En matière d'énergie nucléaire, le risque zéro n'existe pas...

Peut-on, dès lors, stigmatiser systématiquement l'erreur humaine? Sur le plan de la communication en effet, le tir de barrage du patron de la Dsin ne fait pas la lumière sur les circonstances exactes de l'incident du Tricastin. Selon les communiqués officiels, l'homme aurait agi de son propre chef. « Le technicien, explique

EDF, était chargé de vérifier, sans avoir à pénétrer dans la zone rouge, que des projecteurs provisoirement installés avaient été déposés. Constatant leur présence, il a pris l'initiative de les enlever. »

Mais les communiqués ne disent rien sur les motivations qui conduisirent l'employé à intervenir de la sorte. Quelle était donc la nature du risque? L'intervention du technicien a-t-elle évité un accident beaucoup plus grave? A-t-il choisi de se « sacrifier » pour retirer les deux projecteurs? Le fait est qu'il n'a pas agi pour rien. Une dépêche interne de l'Agence d'information du Tricastin apporte quelques lumières: « Pour le technicien, ces deux projecteurs auraient pu exploser ou imposer lors de la mise sous pression de l'enceinte. » Que se serait-il passé alors? Prenant conscience de l'im-

### **L'usure des matériaux et la production d'électricité à flux tendu n'augurent rien de bon. Sans parler de la question des déchets...**

minence d'un accident, le technicien a donc choisi d'intervenir. Peut-être a-t-on évité ainsi quelque chose de beaucoup plus grave...

Vu sous cet angle, la direction d'EDF et la Dsin n'ont effectivement aucun intérêt à faire la lumière sur la réalité du risque encouru, ni sur la faute éventuelle qui a pu être commise – peut-être loin en amont, vers le sommet de la hiérarchie – et que le technicien, sur le terrain, a peut-être voulu réparer, au péril de sa vie. En matière d'incidents nucléaires, la haute hiérarchie a la désagréable habitude de faire porter aux petits le poids de ses erreurs.

A EDF, en cas de pépin, la dilution des responsabilités de la hiérarchie vers la base est devenue un réflexe. L'irradié du Tricastin pourrait bien en faire les frais. Pour l'heure, il se terre, évitant tout contact avec la presse. Dans la centrale, une enquête est en cours qui fera la lumière sur toute cette affaire. Mais il sait mieux que quiconque qu'en matière de sécurité nucléaire les techniciens ont toujours tort, fût-ce au péril de leur vie. ■ **JEAN-PHILIPPE DESBORDES**